## ART. LIMINAIRE N° 111

## ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission			
Gouvernement			
Rejeté		-	
		<b>AMENDEMENT</b>	N º 111
		présenté par	
	M. Car	rrez, M. Mariton, Mme Dalloz et M. Lamo	our
		ARTICLE LIMINAIRE	
I. – À la deuxièm	e ligne de la s	econde colonne du tableau de l'alinéa 2, s	ubstituer au nombre :
« - 2,3 »			
le nombre :			
« - 2,5 ».			

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la seconde colonne du même tableau, substituer au nombre :

« - 3,8 »

le nombre :

< -4.0 >.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ajuster la prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2014.

Il prend appui sur l'avis n° HCFP-2014-03 relatif aux projets de lois de finances rectificative et de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014 du Haut Conseil des Finances Publiques.

ART. LIMINAIRE N° 111

Celui-ci, outre l'aléa baissier qu'il évoque sur la prévision de croissance associée à l'année 2014 compte tenu des résultats du premier trimestre, rend compte de risques majeurs concernant l'évolution du solde structurel et ce pour trois raisons majeures :

- l'évolution à législation constante des recettes des impôts sur le revenu et sur les sociétés, qui paraît encore surestimée ;
- les prélèvements sociaux, qui pourraient pâtir d'une croissance moins dynamique de la masse salariale ;
- les dépenses de personnel des collectivités locales et de prestations sociales versées par elles, dont le ralentissement est loin d'être acquis.

Il est donc ici proposé de revoir le solde structurel à la hausse ; ce qui, sans mouvement en sens inverse sur le solde structurel, produit une dégradation du solde effectif de 3,8 à 4,0 % du PIB en 2014.